



Appel à projets 2024

Prématuration de projets FRM

CONTEXTE

Depuis 2022, la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) souhaite amplifier son soutien et son impact à la recherche médicale française en accompagnant une étape plus loin les projets les plus prometteurs qu'elle soutient déjà. L'objectif est de permettre une plus grande continuité entre la recherche fondamentale et la recherche clinique ou appliquée en soutenant des travaux présentant un potentiel de valorisation.

Initialement réservé aux projets soutenus dans le cadre du programme Equipe FRM, l'appel à projets « Prématuration de projets FRM » est, en 2024, également ouvert aux projets soutenus via les appels à projets des [axes prioritaires de la FRM](#).

L'appel à projets « Prématuration de projets FRM » est destiné à soutenir les étapes nécessaires à la validation d'une preuve de concept préalable à l'entrée dans une phase de valorisation (passage d'un degré de maturité technologique TRL (Technology Readiness Level) 2 vers 3). Le but est de contribuer à développer des réponses pertinentes et efficaces favorisant le développement d'applications médicales ou cliniques issues de la recherche académique française et soutenues précédemment par la FRM.

Outre le financement octroyé, les projets lauréats bénéficieront d'un accompagnement complémentaire (suivi des projets, discussions des jalons, point semestriel, rencontre de lauréats...).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le demandeur doit être :

- le responsable ou un membre d'une équipe ayant reçu le label Equipe FRM entre 2017 et 2023,
ou
- le porteur, le co-porteur d'un projet ou un membre d'une équipe ayant reçu un financement via un appel à projets d'un des Axes Prioritaires FRM : Maladie d'Alzheimer 2019, Maladies neurodégénératives 2020 et 2023, Médecine Réparatrice

2021 et 2022, Environnement et Santé 2020, 2021 et 2023, Covid 2020 ou Covid long 2021 et 2022.

Le projet de prématuration proposé doit être dans la même thématique et dans la continuité des travaux menés dans le projet FRM initialement soutenu.

Si la structuration de l'équipe a été modifiée (scission d'équipe, création d'une nouvelle équipe), merci de contacter la FRM en amont du dépôt de la demande de financement.

Le demandeur :

- doit appartenir à une équipe indépendante reconnue comme telle par les tutelles (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche, centre d'investigation clinique) implantées dans des laboratoires en France et rattachées à un/des organisme/s public/s de recherche ou d'enseignement supérieur français (Inserm, CNRS, CEA, Inria, Inrae, université...),
- ne peut déposer qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à projets,
- doit être en mesure de mener le programme de recherche à son terme sans être atteint par la limite d'âge,
- s'il n'est pas statutaire, doit justifier d'un CDD couvrant la durée du projet.

L'équipe candidate :

- ne peut déposer qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à projets,
- ne peut déposer qu'une demande aux appels à projets Valorisation 2024 de la FRM : soit « Prématuration de projet FRM » soit « Maturation de projet FRM ».

Les projets peuvent associer des équipes étrangères ou des partenaires privés, mais ces derniers ne pourront pas bénéficier du financement.

Les équipes ayant bénéficié d'un financement via l'appel à projets « Prématuration » en 2022 ou en 2023 sont éligibles à cet appel à projets uniquement si le projet proposé est dans la continuité du projet Prématuration déjà soutenu par la FRM.

SUBVENTION

Le montant du financement est fixe et s'élève à 50 000 euros.

La durée du financement est de 12 mois.

Les frais d'équipement, de fonctionnement, de missions, et/ou de personnel sont éligibles. Les frais de propriété intellectuelle ne sont pas éligibles.

Le financement alloué devra débuter au plus tard le 1^{er} octobre 2024.

SÉLECTION DES PROJETS

La sélection est réalisée par un comité composé de scientifiques travaillant dans le secteur académique et/ou industriel et d'experts du monde socio-économique de l'industrie de la santé et de l'entrepreneuriat.

La soumission des demandes s'effectue sur le portail de la FRM :

https://frm.evision.ca/eAwards_applicant/

Critères d'évaluation :

- Qualité scientifique du demandeur (parcours, publications en lien avec la demande)

- Faisabilité du programme (résultats préliminaires déjà obtenus, cofinancements, environnement scientifique, collaborations académiques ou industrielles engagées, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués...).
- Caractère innovant du programme par rapport à l'état de l'art académique et industriel et des stratégies thérapeutiques en cours de développement dans le secteur public et le secteur privé..
- Identification claire des stratégies de valorisation (dépôt de brevet, contact avec des organismes de valorisation...), du potentiel de valorisation (état de l'art de la recherche et produits industriels en développement ou déjà existants sur le marché) et des perspectives d'application (réponse à un besoin de marché).
- Adéquation du budget prévisionnel au projet.

CALENDRIER

Ouverture de saisie des demandes	26 mars 2024 à 15h
Clôture de saisie des demandes	6 mai 2024 à 16h00
Sélection des demandes	3 juillet 2024

CONTACTS

Amandine Touzeau
amandine.touzeau@frm.org

01 44 39 75 97

Florence Guibal
Florence.guibal-mailleux@frm.org

01 44 39 75 95

Laura Gouder
laura.gouder@frm.org

01 44 39 75 56